

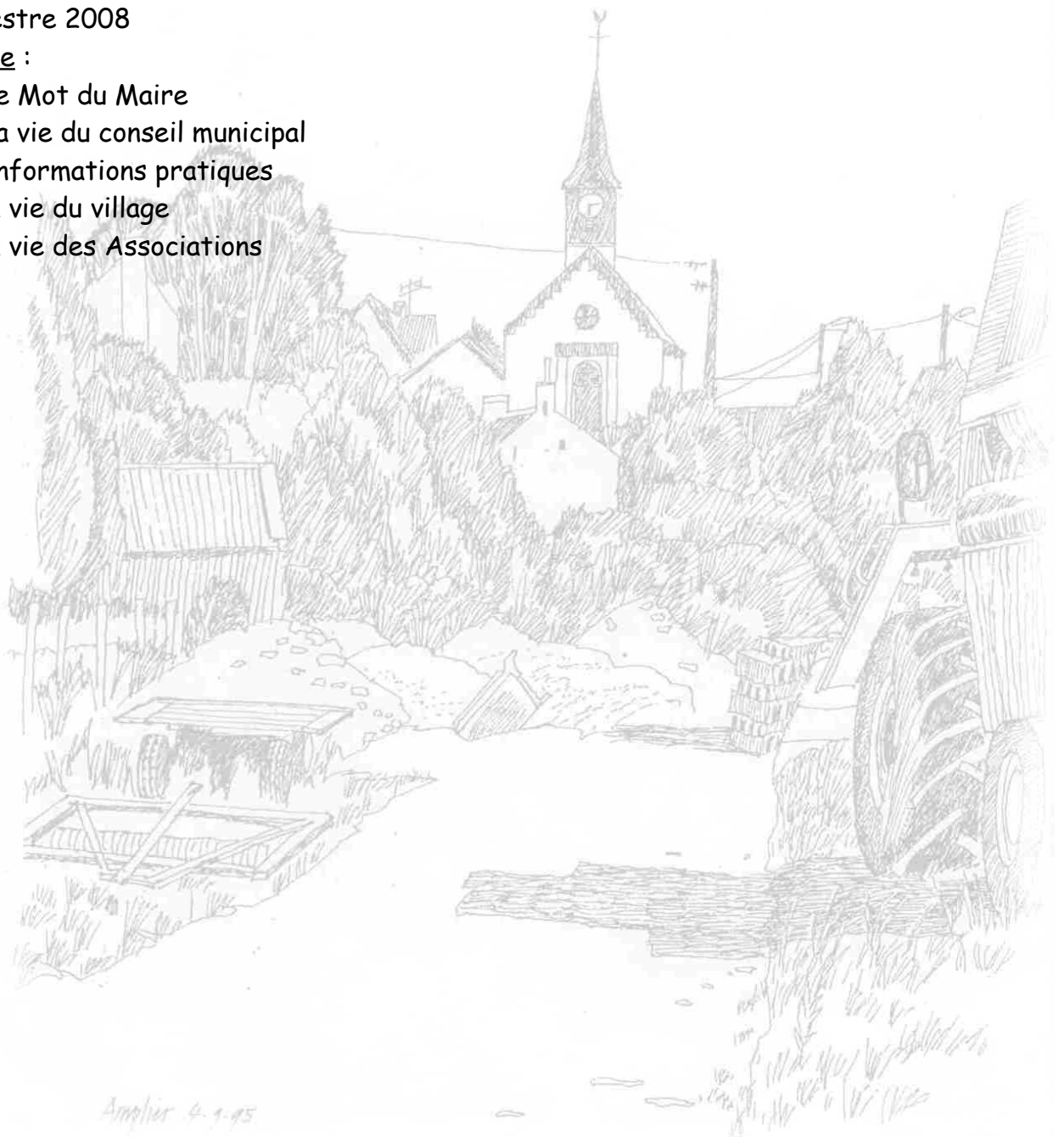
La Vie Amplier

N° 22

1er semestre 2008

Sommaire :

- Le Mot du Maire
- La vie du conseil municipal
- Informations pratiques
- La vie du village
- La vie des Associations



LE MOT DU MAIRE

Madame, Monsieur,

Je vous remercie pour la confiance que vous avez bien voulu me renouveler. Aujourd'hui une nouvelle équipe est installée et organisée pour gérer de la meilleure façon possible les intérêts de notre commune.

Les commissions déjà très actives vont nous permettre d'accroître l'efficacité de nos actions. Des grands projets sont devant nous, nouvelles études sur l'assainissement, carte communale, aménagement de notre environnement, il faut préparer et défendre les dossiers en partenariat avec la communauté de communes.

Il faut penser à nos enfants. Grâce au développement de nos communes, une ouverture de classe nous a été accordée pour la rentrée de septembre. Après concertation avec l'académie, celle-ci ouvrira à Sarton.

Amplier participe toujours au concours des villages fleuris, aussi je vous remercie et vous encourage de continuer de fleurir et entretenir vos propriétés.

Je vous souhaite de passer un très bel été dans notre beau village

LA VIE DU CONSEIL MUNICIPAL

Assainissement

L'assainissement reste une question primordiale depuis la nouvelle loi sur l'eau. Les études réalisées en 1994 nous orientaient vers l'assainissement collectif, mais celui-ci engendre des répercussions à moyen et long terme (impôts, prix de l'eau...).

Une concertation (le 12 juin 2008) avec des représentants du conseil général, de l'agence de l'eau et de la communauté de communes nous permet de faire évoluer le projet. Les progrès techniques et les aides financières proposées aux particuliers nécessitent une réflexion approfondie sur l'orientation à prendre. Une étude par le SPANC (Service d'Assainissement Non Collectif) de la communauté de communes complétera notre dossier. Pour cela, le technicien en charge du dossier, Monsieur Axel Darques, vous contactera prochainement pour préciser les besoins individuels sur Amplier et nous permettre ainsi de prendre une décision pour notre commune.

Passage à la TPU : Taxe Professionnelle Unique

Information sur la fiscalité liée à la fusion des 2 communautés de communes :

Les ressources de la communauté de communes des 2 sources étant liées à la TPU, une modification de la répartition des taxes ménagères (taxe d'habitation, taxe foncière bâti et non bâti) apparaîtra sur votre nouvelle feuille d'imposition. La part prélevée par la communauté de communes s'ajoutera à celle de la commune. La colonne « imposition communauté de communes » disparaîtra. Une péréquation entre taxes professionnelles et taxes ménagères sera effectuée entre la commune et la communauté de communes.

En résumé : la répartition est modifiée mais l'imposition ne change pas pour les particuliers et le budget communal n'en sera pas affecté.

INFORMATIONS PRATIQUES

RAPPEL DE JOURS ET HEURES D'OUVERTURE DE LA DECHETTERIE :

Pour les encombrants, gravats et autres ..., la déchetterie de Doullens vous accueille sur la zone industrielle et est gratuite. Des macarons à coller sur le pare-brise de votre voiture pour avoir accès à la déchetterie sont à votre disposition à la mairie .

Le Lundi de 10h à 12 heures et de 14h à 18 heures

Le mardi de 14h à 18heures

Les mercredi et vendredi et samedi : de 8h 30 à 12h 30 et de 14h à 18 heures.

La déchetterie est fermée le jeudi et le dimanche.

Rappel : N° de téléphone du SMIROM (Syndicat mixte intercommunale de ramassage des ordures ménagères) : 03 22 32 01 63

COUVERTURE INTERNET HAUT DEBIT :

La communauté de communes des 2 sources a décidé de mettre en place une solution alternative de couverture Haut Débit sur les communes d'Amplier, Halloy, Sarton et Orville.

Une réunion publique a eu lieu à Orville le jeudi 5 juin dernier pour répondre aux interrogations des habitants.

Un opérateur a été choisi dans le cadre du service public. Il s'agit de WIFILAND spécialisé dans les zones d'ombres ADSL .Cette société fournit , installe et opère des réseaux radio à base d'équipements MOTOROLA (gamme Canopy) pour le compte des collectivités locales.

Avec l'aide des subventions de l'Etat et du Conseil Général, la communauté de communes va payer l'ensemble des équipements et en restera propriétaire.

Le réseau qui sera installé sur juillet/août, diffusera le flux haut débit à partir du NRA (nœud de raccordement abonné) de Pas en Artois vers des antennes disposées sur les clochers des églises des communes .Pour se connecter, il suffira alors d'installer une antenne sur le toit de la maison et de souscrire un abonnement spécifique.

Concrètement, toutes les personnes qui en feront la demande, auront la visite d'un technicien qui leur montera l'installation en façade de maison ou sur le toit .La petite antenne sera reliée à un boîtier à l'intérieur de la maison, de type Box. Il en coûtera la somme de 260 eurosou le matériel peut aussi être loué 6 euros/ttc par mois.

Avec ces antennes, les particuliers ou les entreprises auront un minimum de 512 K et jusqu'à 4 Méga

Ils devront souscrire un abonnement de : - 19.90 euros mensuels pour un débit de 512 Kbits/s

- 24.90 euros pour un débit de 2 Mbit/s

- 29.90 euros pour un débit de 4 Mbit/s

auxquels s'ajoute l'offre de téléphonie sur IP en option avec nécessité d'un routeur et d'un adaptateur téléphonique (7 € TTC/mois)

Il ne sera pas possible de souscrire un abonnement auprès d'un autre opérateur que WIFILAND, mais ce dernier s'est engagé à pratiquer les mêmes tarifs (à service égal) à ceux d'ORANGE

Des formulaires d'inscription sont disponibles en mairie.

Pour tout renseignement complémentaire, un interlocuteur de la Com des Com est à votre écoute : Mr François DECRUYENAERE N° Tél. : 06 10 33 47 71

FAUCHAGE des abords des routes départementales :

Le Département du Pas de Calais fait du respect des principes du développement durable sa priorité.

Aussi a-t-il choisi cette année d'expérimenter la gestion différenciée des accotements. Son objectif est de permettre le développement des espèces végétales et animales locales, pour renforcer l'activité mellifère des abeilles (indispensables à notre écosystème) et la nidification de certaines espèces d'oiseaux tels que les pipits, les troglodytes mignons ou les perdrix.

Le département limite donc le fauchage, emploie des systèmes innovants qui empêchent la pousse de plantes grimpantes sous les panneaux et les glissières de sécurité et utilisera ainsi moins de produits phytosanitaires....

Le fauchage se fait désormais sur une largeur d'outil en bordure des routes départementales ne disposant pas de bandes latérales stabilisées ainsi que sur les tronçons nécessitant un dégagement de visibilité.

Le département demande aux habitants de participer à son effort, en ne fauchant pas les espaces laissés délibérément à leur état naturel. Pour protéger la qualité de nos sols et de notre environnement, il est indispensable que nous modifiions tous nos comportements et nos habitudes.

LA VIE DU VILLAGE

ETAT CIVIL du 1er semestre :

Naissances	Mariage	Décès
Néant	Néant	Francine CAPRON le 07/02 Roland CALIPPE le 12/02 Micheline FRANCOIS le 19/05

BOITE à IDEES : La Boîte à lettres de la Mairie est toujours à votre disposition pour vos idées ou doléances.

Permanences de la mairie au cours de l'été 2008 : La mairie sera fermée du lundi 14 au jeudi 31 juillet. En cas d'urgence, veuillez vous adresser chez le Maire ou les Adjoints.

DESTRUCTION DES CHARDONS ET MAUVAISES HERBES :

Comme tous les ans, la destruction des chardons et mauvaises herbes ainsi que la taille des haies sont obligatoires pour le 14 juillet. La responsabilité en incombe à l'exploitant ou à l'utilisateur du terrain en cause ou, à défaut, à son propriétaire usufruitier.

COURSE CYCLISTE :

La 13^{ème} ronde du Doullennais aura lieu cette année le dimanche 20 Juillet : passage dans notre commune entre 14h10 et 14h30, au carrefour de la route d'Albert, en direction d'Authieule.

LA VIE DES ASSOCIATIONS :

TERRAIN de TENNIS :

Le terrain de tennis est à la disposition des personnes d'Amplier.
L'accès se fait obligatoirement par la petite porte. Des clés sont disponibles chez le maire Thierry François ou les adjoints Paul Decry, Chantal de Lamarlière.

ASSOCIATION DES JEUNES D'AMPLIER :

A fin de poursuivre et de relancer l'association des jeunes « **Génération libre** », le Maire et le Conseil Municipal invitent les volontaires à se faire connaître à la mairie.

COMITE D'ANIMATION :

Renouvellement du Comité d'Animation :

- Président : Jean-Philippe Balanzat
- Vice-président : Marc Herpoel
- Secrétaire : Christine Balanzat
- Trésorier : Dominique Floreck

Membres du Conseil d'Administration :

- Odile Parent
- Aurore Durant
- Sophie Delporte
- Alain Geneau de Lamarlière
- Thierry Deweer

Le Conseil municipal se joint au comité d'animation pour l'organisation de toutes les manifestations.

PÊCHE : le mot du Président de la société :

La fête de la pêche a eu lieu à Sarton le dimanche 1^{er} Juin et a obtenu un vif succès. Les jeunes et moins jeunes ont pu attraper des truites même s'ils étaient novices. Une loterie a clôturé cette journée sans pluie et conviviale.

La Société remercie le maire de Sarton qui a fait refaire le chemin menant à la rivière et les abords du pont et qui a mis à la disposition de la société l'employé communal pour nous aider à préparer les berges de l'Authie. Merci aux comités des fêtes d'Amplier et d'Orville de nous avoir prêté le chapiteau, le barnum et la friteuse. Merci à tous les bénévoles et aux sociétaires qui ont participé au nettoyage des rives, à la tenue de la buvette et à la préparation des repas. Merci à tous ceux qui ont offert des lots pour animer la loterie... Bref, merci aux personnes qui ont contribué à la réussite de cette journée de pêche .

L'année prochaine, la fête de la pêche se fera à Amplier.

Rappel : la société peut délivrer des cartes à la journée , même les dimanches de rempoissonnement ,se renseigner auprès de Mr Patrick Rémont à Orville au N° 03 21 48 63 34.

Rappel toujours : Aucun déchet n'est à rejeter à la rivière : trop souvent des objets de toute sorte ,des plastiques, des coupes de rosiers ou de branches d'arbres et même des bêtes mortes...sont retrouvés et entravent la circulation de l'eau et gâchent l'environnement.... La déchetterie de Doullens est là pour recevoir ces détritius...

